



la Remaudière

*les Racines du Passé
le Vent de l'Avenir*

Monsieur la Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Madame la Ministre de la Cohésion des
territoires et des Relations avec les
Collectivités territoriales,

Copie pour information à :

Madame le Préfet

Madame la Présidente du Conseil Régional
des Pays de la Loire

Monsieur le Président du Conseil
Départemental de Loire Atlantique

La Remaudière

Le 13 Novembre 2018

Monsieur le président de la République,

C'est un Maire d'une petite commune en difficulté qui vous écrit. Ce courrier est un appel à l'aide !

Je me permets de vous écrire, parce qu'il me semble nécessaire de le faire pour le bien-être des habitants de ma commune et leur avenir. J'espère que vous y serez attentif et que vous y apporterez une réponse et une aide.

Je m'appelle Anne CHOBLET, j'ai 42 ans, je suis mariée et maman de 2 enfants. Je suis assistante de direction comptable dans une entreprise du bâtiment qui compte 44 employés.

Depuis mars 2014, je suis élue sur la commune de la Remaudière, commune rurale de 1 275 habitants située entre Nantes et Cholet, dans le vignoble nantais. Tout d'abord comme adjointe aux finances, puis suite au décès tragique de notre maire Monsieur Dany Laurent, le conseil m'a élue Maire en octobre 2014.

Je précise que l'équipe municipale de la majorité est apolitique et que par conséquent, ce courrier n'a en aucun cas l'objectif d'être récupéré à des fins politiques par quelque parti que ce soit.

Lorsque nous avons pris nos fonctions en 2014, nous avons découvert que le projet de construction d'une salle multiculturelle, commencé par la précédente mandature posait un grave problème financier. En effet, ma commune n'a pas les moyens de supporter un tel projet.

Cet équipement (spectacle et médiathèque) de 1080 m² et d'une hauteur de 14 mètres présente un coût de 2,5 M € sans compter les aménagements intérieurs et extérieurs, alors que le budget de ma commune est de 1,3 M €, investissement compris.

Par ailleurs, nous avons découvert que ce projet était entaché de nombreuses irrégularités. En effet, les marchés publics de travaux ont été notifiés sans contrôle de légalité comme la loi l'exige.

Malgré cela, les travaux ont commencé en 2013...

Un emprunt de 1,2 M € a été contracté à un taux nominal élevé de 4.99% sur 25 ans sans délibération au Conseil Municipal. Notre taux d'endettement est par conséquent de 1 114 €/habitant alors que la moyenne des communes semblable est de 582€ avec une capacité de désendettement de 11 ans.

Le Conseil Municipal a donc décidé de suspendre les travaux dès juin 2014 pour essayer de trouver une solution.

Ce contexte nous a contraint à des procédures administratives et judiciaires inimaginables surtout lorsque c'est la première fois que vous êtes élus !

Il serait trop long de vous raconter toutes les étapes par lesquelles nous sommes passés... mais en conclusion, ma commune n'est pas passée loin d'une mise sous tutelle.

Suite à un référé déferé du Préfet, les marchés de cette salle ont été annulés par le Tribunal Administratif, les travaux que nous avons suspendus n'ont donc pas pu continuer.

La salle est désormais hors d'eau-hors d'air et il manque plus d' 1 M€ pour achever les travaux. Or, nous ne pouvons plus emprunter !

De plus, dans l'hypothèse où nous aurions pu l'achever, notre budget ne pourrait pas supporter les frais de fonctionnement d'un tel équipement estimés à 150 000€ par an, alors que la CAF nette de ma Commune est de 173 000 € (en 2014 elle était négative de 37 886€)

Nous avons pensé en faire une salle de sport mais la plus grande salle n'a pas été prévue pour cela et les frais de fonctionnement sont tout aussi importants.

Les procédures contentieuses concernant cette salle sont closes. Seule l'action en justice contre la banque est en cours auprès du TGI de Nantes.

Au regard de ces faits, nous avons, dès le début du mandat, demandé un audit de la chambre régionale des comptes, qui a été instruit sur les 3 années du précédent mandat (2011-2013) et les 3 années de notre mandat (2014 à 2017). Je vous le joins car il est important que vous compreniez l'ampleur de nos difficultés.

Comme évoqué précédemment, nous n'avons plus le droit à l'emprunt ! Malgré un effort plus que conséquent des habitants ! Et une gestion maîtrisée depuis 2014 comme le précise le rapport.

Nous avons engagé de nombreuses démarches pour essayer de sortir la commune de l'impasse budgétaire dans laquelle elle se trouvait.

En effet, en 2015, nous avons pris la décision d'augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière de 30% pour réussir à rembourser le prêt et pouvoir faire quelques investissements modestes dans notre commune. Cette explication a été donnée aux habitants afin qu'ils la comprennent. Je vous la joins également.

Je n'ose imaginer l'augmentation d'impôt qu'il aurait fallu faire si nous avions dû contracter un nouvel emprunt ou si nous avions été mis sous tutelle.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons dû faire face aux nouvelles obligations qui nous ont été imposées et nous avons engagé quelques projets :

Nous avons mis en place des chantiers participatifs. La Commune finance les matériaux et les habitants viennent les mettre en place. Nous avons ainsi pu aménager une coulée verte et y construire des enclos et des abris afin d'y installer des animaux : alpagas, moutons, chèvres.

La participation citoyenne est remarquable car les habitants ont bien compris la situation dans laquelle se trouve la commune et participent à son développement. L'éco pâturage nous a permis d'éviter une dépense pour l'entretien de cet espace.

Nous avons construit également un city stade avec un taux de subventionnement à 80% et j'en suis fière.

L'année prochaine, notre bibliothèque municipale sera rénovée et peut être agrandie (en fonction des aides que nous pourrions percevoir). Nous modernisons aussi notre éclairage public pour le confort des habitants. Enfin, nous préparons l'extension de notre cimetière.

Je suis attentive à chaque dépense. Nous ne lançons le projet que lorsque nous avons les fonds suffisants. Ma devise : **Ce n'est pas le projet qui fait le coût, mais le coût qui fait le projet !**

Avec les communes avoisinantes, nous avons construit un projet de commune nouvelle comme le préconisait la loi NOTRe avec 6 autres communes. Cette mutualisation aurait certainement permis de trouver une solution pour la salle multiculturelle. Cela a malheureusement échoué car une seule commune s'y est opposée.

Lors de la fusion des 2 intercommunalités du territoire qui a été actée en Janvier 2017, j'ai été la représentante de notre communauté de communes Loire Divatte. Ce projet a permis la création de la Communauté de Communes Sèvre et Loire (11 communes représentant 47 000 habitants) Cette fusion a permis de ne pas être isolé face à l'ampleur de la métropole Nantaise.

J'ai demandé à la Communauté de Communes d'intégrer la salle multiculturelle dans le patrimoine communautaire, mais elle s'est positionnée contre, faute de compétence culturelle. Compte-tenu de la baisse des dotations ce n'est pas financièrement possible. De plus, un équipement communal similaire existe à 10km.

La Communauté de Communes consciente de nos difficultés a suspendu l'attribution de compensation négative jusqu'en 2020 et a attribué une aide exceptionnelle à la commune via un fond de concours pour la bibliothèque et l'extension du cimetière.

Le président du département de Loire-Atlantique, M. GROsvALET m'a récemment reçu et va essayer de nous aider au mieux.

Dans tous les domaines, depuis 2014, notre commune a essayé d'être la plus vertueuse possible et de suivre les préconisations de l'Etat.

Nous sommes élus avant tout pour rendre service à la population et développer la commune en adéquation avec la configuration de celle-ci. Je suis attachée à une gestion dans le respect des lois, avec sagesse et selon l'expression « en bon père de famille ».

La construction de cette salle est incompréhensible et impensable pour une commune de 1 275 habitants. Toutes les obligations réglementaires mises en place pour éviter ce genre de dérives ont été passées tout simplement en ne respectant pas les règles et la loi. C'est ce qui a mené à un véritable gâchis de l'argent public et ce n'est pas pensable qu'en 2018 cela puisse encore exister. La commune avait besoin d'un équipement mais pas de cette ampleur.

Les Remaudiérois subissent la situation.

Ce sont des personnes formidables que j'ai appris à connaître n'étant pas née à la Remaudière. Ils aiment leur commune, son histoire, ses paysages avec ses chemins pédestres remarquables.

Ils ont fait le choix de vivre en campagne car le cadre de vie y est différent qu'en ville. Probablement aussi car les terrains y sont également moins chers et permettent l'accès à la propriété.

Les entreprises qui ont choisi de s'y installer sont de tous domaines d'activité. Le tissu associatif est riche grâce à des bénévoles investis ce qui permet à la commune d'être dynamique. Ainsi, la fête de la musique est organisée chaque année en partenariat entre la commune et les associations (ce ne serait pas possible autrement).

La moyenne du revenu des ménages sur la commune n'est pas élevée. L'augmentation des taux d'imposition que nous avons été obligés d'adopter a eu des incidences sur les familles.

Alors nous devons continuer à nous battre pour sauver la commune et croyez-moi, nous ne baisserons pas les bras. Si certains l'ont fait lors de la baisse des dotations, nous avons choisi de tout faire pour trouver des solutions, nous avons été élus par des habitants qui croyaient en nous, nous ne pouvons pas les décevoir !

La solution envisagée par le Conseil Municipal est donc de vendre cette salle.

Je sollicite donc votre aide pour sensibiliser des investisseurs. En effet, vous avez un réseau bien plus grand que le mien il me semble ☺

La salle est idéalement située entre Nantes et Cholet, le cadre y est très agréable proche de « La promenade Dany Laurent ». Tout y est envisageable car à l'intérieur rien n'est terminé. Elle peut donc se moduler comme le souhaitera l'acquéreur.

Je vous invite à venir à la Remaudière pour constater par vous-même les propos que je vous tiens et ainsi me rencontrer et visiter cette magnifique commune.

Pourquoi pas le jour de mes vœux le **dimanche 27 Janvier 2019 à 11H00 à la Remaudière**

Je ne sais pas si cela se fait dans le protocole, mais pourquoi pas ? Vous êtes le président de tous les français, qu'ils soient dans les villes ou les campagnes. Alors pourquoi ne pas venir à la Remaudière ?

Si cela n'est pas possible, **je me permets de demander audience auprès de vous.**

Vous l'aurez surement compris, je rédige moi-même ce courrier, en toute simplicité avec mes mots et mes sentiments. Je suis une élue de la république qui aime son pays, sa commune et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aider ses habitants.

Je suis donc une élue de terrain qui est proche de ses habitants.

Je n'ai aucune ambition politique, je vous écris à cœur ouvert. J'ai tellement de chose à vous dire sur ce qui se passe sur le terrain dans nos petites communes, petites entreprises, **mais peut-être aurais-je l'occasion de pouvoir vous en parler de vive voix.**

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier et de la réponse que vous voudrez bien y apporter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Anne CHOBLET

Maire de la Remaudière

Vice-Présidente de la Communauté de
Communes Sèvre et Loire

Comptant sur votre soutien



Anne Choblet